



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D3 - Musée des Cordeliers - Refonte du circuit permanent - Validation de la programmation muséographique et plan de financement

Date de convocation : 24 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Natacha MICHEL, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Jocelyne PELETTE à Françoise MESNARD ; Matthieu GUIHO à Jean MOUTARDE ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D3 - Musée des Cordeliers **Refonte du circuit permanent**

Validation de la programmation muséographique et Plan de financement

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Installé dans un édifice de la deuxième moitié du XIX^e siècle entièrement réhabilité, le musée des Cordeliers a été inauguré en juillet 2003. Unique établissement labellisé « Musée de France » des Vals de Saintonge, il forme un lieu de mémoire singulier dont l'identité repose sur les histoires d'ici et les cultures d'ailleurs.

Actrice essentielle d'attractivité et créatrice de lien social grâce à un programme d'expositions temporaires participatives et une politique d'activités de médiation dynamique, l'institution est devenue en deux décennies un pilier de la vie culturelle locale, avec une fréquentation en hausse de 152 % depuis sa première année complète d'ouverture (3 780 visiteurs accueillis en 2004, 9 514 reçus en 2019, année pré-crise sanitaire).

Suite à l'approbation du Projet Scientifique et Culturel 2018-2022 de l'établissement par délibération n° D6 du 7 février 2019, son équipe s'est attelée au projet de refonte de son circuit permanent. La programmation muséographique annexée constitue une version détaillée des contenus de ce prochain parcours. Elle a bénéficié des conseils et avis de la Direction des Musées de France, de la conseillère pour les musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, site de Poitiers, des conseillères pédagogiques de la circonscription, d'élus et d'agents municipaux, d'artistes avec lesquels l'institution a travaillé, des associations ADAM et Société d'archéologie et d'histoire de Saint-Jean-d'Angély à travers leurs Présidents et des membres du bureau d'information touristique de Saint-Jean-d'Angély.

Le but de la nouvelle scénographie est de créer une atmosphère porteuse de sens et d'humanité qui suscite chez les visiteurs le plaisir de la découverte. Le fil conducteur de l'Aventure a été choisi pour valoriser les deux collections préservées. Une grande part des 1 600 objets et documents acquis depuis 2013 y figure.

Le récit du territoire y trouve naturellement sa place. Rassemblant les œuvres contant l'histoire étonnante de la ville, il permettra au musée de devenir un lieu d'enracinement et de fierté identitaire pour les Angériens. Ce nouvel espace, qui donnera également les clés de compréhension de l'évolution des Vals de Saintonge, valorisera les autres monuments et équipements culturels du territoire, incitant les publics à les visiter à leur tour.

Le renouvellement de la section consacrée aux Expéditions Citroën annonce un vrai positionnement du lieu comme garant de la mémoire des derniers raids d'exploration à travers l'Afrique et l'Asie, et la reconnaissance de la Ville comme protectrice d'une collection inédite à l'échelle française. Le grand changement de cette section sera une présentation enrichie aux trois périples. L'intégration de la Croisière Jaune sera augmentée grâce à un dépôt du musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Pour encourager les visiteurs à s'impliquer dans leur visite, le réaménagement du parcours propose des grilles de lecture évolutives et intègre des dispositifs faisant appel à l'interactivité. 35 propositions numériques (écrans tactiles, projections, dispositifs sonores, numérisations) et 18 pôles enfants-familles renforcent la capacité immersive et didactique de l'établissement.

Conseil municipal du 30 novembre 2023

L'accessibilité étant au cœur de la politique de médiation du service, la compréhension des œuvres par tous est un enjeu essentiel du circuit.

Pour réaliser ce projet estimé à 800 000 euros HT (960 000 euros TTC) qui courra de 2024 à 2026, la Ville de Saint-Jean-d'Angély fait appel au Fonds européen de développement régional, à l'État par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, site de Poitiers, à la Région Nouvelle-Aquitaine et au Département de la Charente-Maritime. Elle engage également des démarches de recherche de mécènes.

Le plan de financement prévisionnel du projet en investissement s'établit comme suit :

Financiers	Montant prévisionnel HT	Taux
Europe – FEDER	150 000 €	18,75 %
État – Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine	120 000 €	15 %
Région Nouvelle-Aquitaine	160 000 €	20 %
Département de la Charente-Maritime	200 000 €	15 % + 10 %
Autofinancement Ville de Saint-Jean-d'Angély	170 000 €	21,25 % + TVA
Coût HT	800 000 €	100 %

Ce projet fera l'objet d'un appel à maîtrise d'œuvre de scénographie en 2024. Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif. Le lancement des appels d'offres muséographie, graphisme, éclairage et matériel audiovisuel s'en suivront en vue d'une réalisation des travaux d'aménagement en 2025 et 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la programmation muséographique ci-jointe ;
- d'approuver le projet de refonte du circuit permanent du musée des Cordeliers pour un montant prévisionnel de 800 000 € HT ;
- d'émettre un avis favorable quant au plan de financement prévisionnel présenté ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement de ce projet et à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.